

# Balises connectées : comment se prémunir des actes malveillants ?



© 2023 Les Echos Publishing

AirTags d'Apple, SmartTag de Samsung, Tiles... Les balises connectées permettent, en principe, de localiser des objets qui risquent de se perdre ou d'être volés comme des clés ou un portefeuille. Mais elles sont de plus en plus souvent détournées pour localiser illégalement des personnes sans que celles-ci le sachent. Comment réagir lorsqu'on détecte une balise connectée dans ses affaires et quels sont les réflexes à adopter pour s'en protéger ? Devant la recrudescence des cas, la CNIL vient de publier une fiche de conseils en la matière.

## Une infraction pénale punie d'emprisonnement

Après avoir rappelé le fonctionnement de ce type de balise, la CNIL donne plusieurs repères pour pouvoir détecter une balise connectée en fonction des modèles existants les plus répandus. Une fois l'objet repéré, elle indique comment accéder à certaines informations sur son propriétaire, puis comment le désactiver. La CNIL conseille également de déposer une plainte dans la mesure où l'utilisation d'une balise connectée sans consentement est une infraction pénale punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, et de deux ans

d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende si les faits sont commis par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé de la victime...

Pour consulter la fiche, rendez-vous sur [le site de la Cnil](#)

© 2023 Les Echos Publishing